FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	447
Moto-Club	MOTO CLUB RABASTINOIS
N° d'affiliation	C 0745
Date	Dimanche 5 Aout
Lieu	Andillac
Organisateur technique	Laurent VINZELLE
E-mail	motoclubrabastinois@anadoo.fr
Téléphone	0563338780

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 : Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BALEUR Jean Claude	Licence : 002796
Président du Jury ou Arbitre*	MOLIERE Danielle	Licence : 171107
Membre du Jury	BONNAFOUS Henry	Licence : 260827
Membre du Jury	LEHYARRIC Franck	Licence : 215283
Commissaire technique responsable	LASSAGNE Patrick	Licence : 049483
Responsable du chronométrage	TIGNERES Elodie	Licence : 151361

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 : Catégories & Conditions

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
MOTO DUO	15ans		A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage 1 ou 2 motos
				☐ Solo ☐ Equipage 75€ / NCO - INT - LJ
MOTO SOLO	15ans		A partir de 125cc	☒ Solo ☐ Equipage 1 moto
				☐ Solo ☐ Equipage 50€ / NCO - INT - LJ
QUAD	15ans		550cc max	☒ Solo ☐ Equipage 48€ / NCO - INT - LJ
	18ans		A partir de 125	☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

Engagement :		Chronométrage :
Site Internet : http://ffm.engage-sports.com		Location de transponseur : ☒ Oui ☐ Non
Contact :		Prix : 5€
Téléphone :	E-mail :	Caution :

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI *(60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)*

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Médecin responsable médical ... Dr Bergraser
Nombre de secouristes 17
Hôpital le plus proche ..... Albi 81
Nombre d'ambulance(s) 3
Temps de trajet (en min) 40mn

Accès :
Nom du site ..... Andillac
Adresse ..... Andillac 81

Caractéristiques :
Longueur du circuit 13km
Largeur minimum de la piste ..... 5m(70%)
Nombre d'OCP* 7
**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto : 390
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : 70
(30 pilotes par kilomètre)

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Date : 16 avril 2018

02/05/18
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
Commission Enduro / Endurance
LE PRESIDENT
Thomas ANGELES

Date : 15/05/2018
Numéro : 18/0492

FFM - LMOC

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

RECU le
27 AVR. 2018

géoportail

endurance TT ANDILLAC 2018

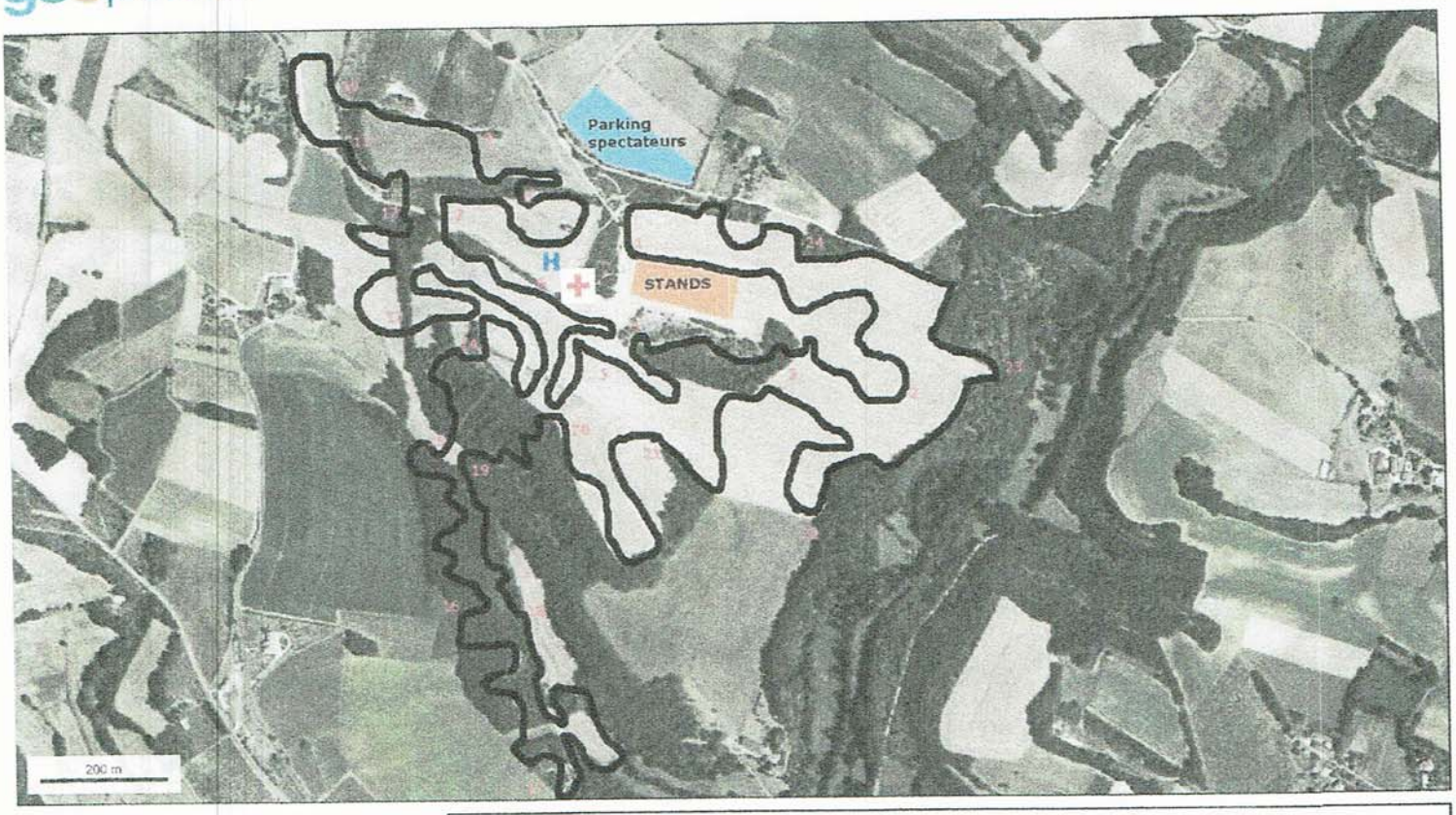

© IGN 2017 -

Longitude : 1° 53' 57" E
Latitude : 44° 00' 54" N

LIGUE MOTOCYCLISTE
OCCITANIE
Commission Enduro / Endurance
LE PRESIDENT
Thomas ANGELES

assurances LESTIENNE

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB RABASTINOIS
54 rue du Pont du murel
81800 RABASTENS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO779** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, **« 4 heures d'Andillac»** se déroulant **du 04/08/2018 à 16h00 au 05/08/2018 à 19h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 20/04/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 36 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053181
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

25/4/18

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU .

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée

4 août -

16 - 19 h - Contrôle technique et administratif

5 août :

7h - 9h30 - Contrôle technique et administratif

8h15. 8h45 Essais Quads

8h45 - 10h45. Course Quads

11h00 - 12h00 Essais Motos

13h30 - 15h30 - Course Motos Solo

13h30 - 17h30 Course Motos Duo -